

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° SDG 2011-01 du 23 mai 2011 portant délégation de signature de la directrice de la permanence générale au référent technique ; au référent des réseaux de surface et information voyageurs ; au référent efficacité transversale et ressources humaines de la permanence générale

NOR : DEVT1115315S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la permanence générale,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie par note générale n° 2010-18 au directeur de cabinet, responsable des services de la direction générale (SDG) par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 4 mars 2010 (note générale n° 2010-01) au directeur de la permanence générale par le responsable du département des services de la direction générale,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Thierry Daguette, référent technique, à M. Philippe Weill, référent des réseaux de surface et information voyageurs, et à Mme Claudine Hurther, référent efficacité transversale et ressources humaines de la permanence générale, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs susmentionnée.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée : Délégation n° SDG 2010-03 en date du 26 juillet 2010.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 23 mai 2011.

La directrice de la permanence générale,
I. LAPEYRE